

Quand TF1 défend la cause des carrossiers...

jeudi, 10 avril 2014

TF1, sensibilisé au rôle de l'expert lors du congrès de l'ANEA, a "fait un sujet" sur la réparation-collision dans son "20 Heures" de vendredi dernier. Et le travail de mise en perspective du rôle de l'expert a conduit le reportage vers les exigences tarifaires des assureurs...



Pour revoir le reportage, cliquez sur l'image

«[Garagistes contre experts : la guerre des prix !](#)»... Était-ce bien le titre qu'espérait l'ANEA (Alliance Nationale des Experts en Automobile) du reportage que TF1 diffusait vendredi dernier, au soir même du Congrès annuel de l'Alliance et qu'elle annonçait quelques jours avant l'événement à ses adhérents pour les sensibiliser (voir «[L'indépendance des experts en \(une seule\) question](#)») ? Et au vu du reportage en question, était-ce bien le contenu rêvé pour valoriser la nécessaire profession d'expert ? Peut-être pas. Car les journalistes de TF1 ont fait montre d'un effort certain pour comprendre et expliquer un sujet aussi complexe, aux dessous aussi peu connus du grand public, qu'est le bras de fer/pot de terre qui oppose assureurs aux carrossiers. Et dont les experts sont les arbitres bousculés par une évolution des règles qui ne semblent pas permettre de toujours faire mettre la balle au centre (voir «[les Autistes et les Bonnets rouges](#)»)...

Dès le «lancement» du sujet par Claire Chazal, on sent qu'on va entrer dans le sujet : «*Autre contentieux, cette fois entre les garagistes et les compagnies d'assurances. Les préparateurs ont longtemps été accusés d'augmenter artificiellement leurs tarifs et les experts qui évaluent les dégâts tentent, eux,*

d'imposer d'autres prix. Une charte de bonnes pratiques a été mise en place mais les automobilistes (Claire Chazal voulait sûrement dire : les carrossiers) se sentent pénalisés...»

Et le reportage démarre. «*C'est un peu le cauchemar des garagistes : l'expert automobile ne transige sur rien, il voit tout*». Le ton est donné dès le démarrage du reportage qui met en scène un expert chez un carrossier durant une expertise. L'expert (en fait Sylvain Girault, expert certes mais aussi responsable de la communication de l'ANEA) fait le tour de la voiture et donne ses directives pendant que la voix off continue : «*Il doit veiller au coût de la réparation ; le garagiste ne fera rien sans son accord*». Sylvain Girault explique alors la procédure du débat contradictoire qui doit déboucher sur un accord entre le bon geste et le juste prix.

Libre choix et conditions d'agrément



Puis le journaliste s'intéresse au quotidien du carrossier, qu'il présente comme agréé par plusieurs compagnies d'assurances qui lui garantissent un volume de travail important. «*En échange, ses prix doivent être attractif : une coût de main d'œuvre inférieur et des remises sur les pièces détachées*». Et le journaliste s'intéresse immédiatement au "libre choix" : «*Mais l'assuré est libre de choisir son artisan, comme le prévoit la loi Hamon de janvier 2014. Une loi qui protège les garagistes indépendants, comme Dominique qui a toujours refusé les conditions fixées par les assurances*». «*J'accepterai d'être agréé à partir du moment où on tombera d'accord sur un tarif qui tient la route*», précise Dominique Carducci, présenté comme réparateur indépendant MM CAR ; «*à 35 euros de l'heure, ce n'est pas possible*».



«*Certains perdent leurs agréments*», poursuit le journaliste. «*Ce réparateur avait pourtant accepté de baisser ses prix, mais pas assez*». Arrive l'interview de Laurent Bonnet, agent Renault : «*Nous étions agréés depuis 25-30 ans, puis nous avons reçu une lettre recommandée dénonçant le contrat. Un de nos voisins a été agréé dans cette même*

compagnie, à des tarifs très nettement inférieurs».

«Et il y a ceux qui se plient aux contraintes, non sans difficulté», enchaîne le reportage. Cette fois, le témoignage du 3ème réparateur, sous agrément, est anonyme. «C'est simple, explique-t-il : quand vous avez des salariés et que vous n'avez pas envie de les f... à la porte, il faut faire avec.»

De l'ANEA au CNPA



«En 10 ans, reprend la voix "off", plus de 15% des carrossiers ont déposé le bilan. Les garagistes mettent en cause les experts»... Et l'on retrouve Sylvain Girault, qui justifie le rôle de sa profession : «Il faut savoir que le coût de la réparation impacte sur la charge sinistre. Donc in fine, c'est bien l'assuré qui paiera s'il y a une dérive du coût de la réparation».



Cet argument que ne démentira pas un assureur est immédiatement pris à contre-pied par la séquence suivante qui met cette fois en scène Yves Levaillant, le président de la branche Carrosserie du CNPA : «Il y a des réparateurs qui partent à la retraite et qui ne peuvent pas vendre leur fonds de commerce, s'insurge-t-il ; Pourquoi ? Parce que le bilan n'est pas bon. Et le bilan n'est pas bon parce que, depuis quelques années, ils travaillent à perte».

Sur fond d'un plan du Congrès ANEA 2014, le journaliste lance alors sa conclusion : «Experts et réparateurs ont signé une charte de bonne conduite. Mais les syndicats de garagistes soupçonnent certaines compagnies d'assurances de chercher à la contourner».

Tout n'aura peut-être pas été précisément dit. Mais force est de reconnaître qu'en seulement 2 minutes et 18 secondes, la synthèse produite par TF1, à une heure de grande écoute sur «le JT le plus écouté d'Europe» selon la formule consacrée, a su poser les grandes lignes de l'affrontement

assureurs/carrossiers...

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite